

Rapport annuel de Mise en œuvre du programme INTERREG Caraïbes

Année 2016

Résumé à l'attention des citoyens

I – Introduction : qu'est-ce qu'INTERREG Caraïbes ?

Un programme européen pour favoriser la coopération dans la Caraïbe.

Depuis 27 ans, les programmes INTERREG visent à renforcer la coopération entre des partenaires institutionnels et des porteurs de projet de part et d'autre d'une frontière commune ou au sein d'un espace géographique commun en Europe. Pour la période 2014-2020, ces programmes de coopération territoriale européenne sont au nombre de 107.

INTERREG Caraïbes, qui existe depuis 2000, est un programme de coopération particulier : il vise à renforcer la coopération entre des territoires européens (la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Saint-Martin) et des territoires et Etats caribéens (plus de 40).

Un programme pour renforcer l'intégration des territoires français d'Outre-Mer dans leur espace régional.

INTERREG Caraïbes est un programme partenarial : il est géré par la Région Guadeloupe conjointement avec les partenaires européens (Collectivité Territoriale de Guyane, Collectivité Territoriale de Martinique, Collectivité de Saint-Martin, représentants de l'Etat et de la Commission Européenne) et caribéens (représentés par les organisations internationales régionales suivantes : Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale, CARIFORUM, Association des Etats de la Caraïbe, Association des PTOM de la Caraïbe). Par l'instauration d'espaces d'échanges réguliers entre partenaires, le programme contribue à l'intégration de l'espace Caraïbe.

Une réponse à des problématiques partagées par les territoires de la zone Caraïbes.

La stratégie de coopération d'INTERREG Caraïbes a été définie conjointement par les partenaires du programme. Il s'agit de thématiques qui correspondent à des problématiques partagées par ces territoires ou qui visent à valoriser des particularités de la zone. Les axes de coopération retenues concernent : l'emploi et l'innovation, les risques naturels, l'environnement naturel et culturel, la santé publique, les énergies renouvelables, le renforcement du Capital Humain.

Des projets de coopération structurants aux retombées gagnant-gagnant.

INTERREG Caraïbes soutient des projets structurants, c'est-à-dire qui répondent de manière adéquate à une ou plusieurs problématiques de l'espace de coopération, et qui impliquent un partenariat riche et pertinent. Les projets INTERREG Caraïbes sont des projets de coopération, dont les bénéficiaires sont équitablement répartis entre les partenaires, et se distinguent donc des projets d'aide à l'exportation. Ces projets sont menés par un chef de file communautaire, qui doit avoir une solidité et une stabilité administrative et financière. Les porteurs de projet (chefs de file et partenaires) peuvent être très variés : établissements publics, collectivités, associations, entreprises, universités, acteurs de la recherche et de l'innovation, acteurs de la société civile, etc.

Une gestion et un accompagnement au plus près des porteurs de projet.

L'Autorité de Gestion, la Région Guadeloupe, et le Secrétariat Conjoint travaillent au service des projets et accompagnent les bénéficiaires de l'idée à la clôture de leur projet. Afin de garantir une appropriation du programme par tous, les gestionnaires du programme ont créé un système de Points de Contact Régionaux (PCR). Ces PCR, localisés sur les territoires des partenaires, sont de véritables relais d'animation du programme et d'accompagnement des porteurs de projet.

II – Les temps forts du programme en 2016 :

Le programme INTERREG Caraïbes a été adopté par la Commission européenne le 1^{er} décembre 2015. L'année 2016 a donc été principalement consacrée à la mise en place institutionnelle et opérationnelle du programme.

Mise en place de la gouvernance du programme.

Les partenaires se sont réunis pour la première fois en comité de suivi en avril 2016, en Guadeloupe. Les règlements intérieurs des comités ont été adoptés à cette occasion. Ils se sont réunis à nouveau en décembre 2016, à Sainte-Lucie, pour le lancement du programme. Lors de cet événement, le comité de suivi s'est à nouveau réuni, ainsi que le premier comité de sélection qui a donné un avis d'opportunité sur les pré-projets déposés. En parallèle de ces comités, les points de contact régionaux se sont réunis en groupe de travail technique en octobre 2016. Ce groupe de travail se réunira régulièrement afin que les partenaires entretiennent des contacts permanents.

Lancement du premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Le premier AMI a été lancé du 25 octobre au 18 novembre 2016. Pour ce premier appel à idées de projet, l'ensemble des axes du programme étaient ouverts afin de lancer la programmation.

Ce premier AMI a permis de recueillir 114 pré-projets, répartis sur l'ensemble des priorités de coopération, comme suit :

- 43 projets pour l'axe Emploi et Innovation ;

- 11 projets pour l'axe Risques Naturels ;
- 35 projets pour l'axe Environnement Naturel & Culturel ;
- 8 projets pour l'axe Santé Publique ;
- 4 projets pour l'axe Energies Renouvelables ;
- et enfin 13 projets pour l'axe Capital Humain.

Réunion du premier comité de sélection, le 13 décembre 2016.

Le comité de sélection s'est réuni pour la première fois à Sainte-Lucie, suite à l'AMI, afin de donner un avis d'opportunité sur les pré-projets déposés. A l'issue du comité, 30 pré-projets ont obtenu un avis d'opportunité positif et seront accompagnés vers la formalisation d'une candidature complète qui sera soumise début 2017.

Ces projets sont répartis en termes de priorité thématique comme suit :

- 15 projets dont 7 en TF et 8 en TN pour l'axe Emploi et Innovation ;
- 4 projets en TN pour l'axe Risques Naturels ;
- 5 projets en TN pour l'axe Environnement Naturel & Culturel ;
- 4 projets en TN pour l'axe Santé Publique ;
- 2 projets en TN pour l'axe Capital Humain.

Communication.

Le lancement du premier appel à manifestation d'intérêt (du 25 octobre au 18 novembre 2016), ainsi que le lancement du programme à Sainte-Lucie (les 12, 13 et 14 décembre 2016) ont constitué des temps forts de la communication sur le programme. Ils ont permis de mieux faire connaître le programme et ses caractéristiques aux porteurs de projet et au grand public.

Articulation FED-FEDER.

Différents fonds européens sont dédiés à la coopération dans la zone : le FEDER (utilisé dans le cadre d'INTERREG Caraïbes notamment, destiné aux porteurs de projet communautaires) et le FED (Fonds Européen Développement, destiné aux porteurs de projet extra-communautaires). Afin de renforcer l'articulation entre ces fonds, et de permettre au programme une implication équitable des porteurs de projet sur la zone, la gestion d'une enveloppe de 2.94 millions d'euros de FED a été déléguée à l'Autorité de Gestion d'INTERREG Caraïbes. Cela permettra au programme de soutenir aussi bien des porteurs de projet européens (via le FEDER) que non-européens (via le FED).

Réunis en décembre 2016, les partenaires ont fixé les orientations stratégiques pour cette articulation FED-FEDER, dispositif inédit qui sera mis en œuvre de manière conjointe.